



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est tenue virtuellement le 21 octobre 2020 à 19 h  
conformément au décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que  
modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services  
sociaux du 2 octobre 2020**

**Présence (s) :**

Monsieur Robert Coutu maire  
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1  
monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3  
monsieur le conseiller John Judd - district 4  
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5  
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 00.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

2.

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Aucune question n'a été reçue du public.

**ORDRE DU JOUR**

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020  
202010-241**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2020 tel que ci-après reproduit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**3. ORDRE DU JOUR**

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2020

**4. PROCÈS-VERBAL**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2020

**5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.1 Dépôt des états financiers comparatifs au 30 septembre 2020

5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

**6. RAPPORT DES SERVICES**

6.1 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 26-28, avenue de la Grande-Allée

6.2 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 465, rue Sherbrooke

6.3 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 349 680 et 2 349 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10 200, rue Sherbrooke

6.4 Protocole d'entente entre Transvrac Montréal-Laval inc. et la Ville de Montréal-Est pour le transport de neige pour la saison 2020-2021

6.5 Autorisation de signature - Entente de financement pour la mise en œuvre d'activités de gestion des risques associés aux matières dangereuses par la Ville de Montréal-Est - Avenant no 1

6.6 Répartition du budget alloué au programme Rénovation Québec (PRQ)

6.7 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021

6.8 Programme d'aide financière pour les commerces de proximité situés à l'intérieur du périmètre du chantier Broadway

**7. RÈGLEMENT**

7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter les codes d'usages C308 « Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers » et C309 « Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entreposage intérieur) » ainsi que « usage multiple » à la zone I.04 et afin de modifier les limites entre les zones I.04 et C.03 afin que le lot 1 250 952 se trouve entièrement dans la zone I.04

7.2 Adoption - règlement 87-2020 - Règlement relatif au programme Rénovation Québec - Ville de Montréal-Est

7.3 Adoption - Second projet - règlement 58-2016-20 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'ajouter le code d'usage C503 « Salles de réunion et salles de réception » à titre d'usage spécifiquement prohibé pour les zones CV.01, CV.02, CV.03 et CV.04

7.4 Adoption - règlement 72-2018-1 - Règlement modifiant le règlement 72-2018 – Collecte des matières résiduelles – afin d'apporter certaines modifications notamment en vue d'autoriser l'installation de conteneurs semi-enfouis pour certains développements résidentiels, pour offrir la collecte des matières organiques à certaines industries de transformation d'aliments et pour permettre d'augmenter le volume hebdomadaire des matières recyclables collectées par la municipalité pour le secteur commercial et industriel

7.5 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-21 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - et ses amendements afin d'ajouter les codes d'usages C308 « Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers » et C309 « Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entreposage intérieur) » ainsi que « usage multiple » à la zone I.04 et afin de modifier les limites entre les zones I.04 et C.03 afin que le lot 1 250 952 se trouve entièrement dans la zone I.04

**8. CONTRAT**

8.1 Reconduction du contrat de service de contrôle animalier

- 8.2 Achat de deux systèmes audios pour les salles de réception du Centre Récréatif Édouard-Rivet (CRÉR)
- 8.3 Contrat pour le projet TP 2020-10A - Fourniture d'une camionnette deux portes, 4 roues motrices, équipée pour le déneigement, neuve 2020 - 73 094.88 \$ taxes incluses

**9. PERSONNEL**

- 9.1 Embauche - concours 202010-15

**10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 10.1 Don à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie du Jour du Souvenir

**11. DIVERS**

- 11.1 Aucun

**12. AFFAIRE NOUVELLE**

- 12.1 Aucun

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL**

4.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020  
202010-242**

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2020**

5.1

La trésorière dépose l'état comparatif des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2020.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU  
RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 –  
*Règlement sur l'administration des finances* au 21 octobre 2020.

**RAPPORT DES SERVICES**

6.

**DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 508 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 26-28, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE**

**202010-243**

6.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 508 cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 26-28, avenue de la Grande-Allée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 26-28, avenue de la Grande-Allée, soit :

- Permettre que la nouvelle façade ne soit pas alignée avec le bâtiment contigu existant;
- Permettre une largeur de 2.67 mètres au lieu de 2.70 mètres pour un espace de stationnement.

Ces dérogations mineures sont conditionnelles à ce que l'architecture du nouveau bâtiment soit similaire à celui qui est existant, notamment au niveau de la brique rouge sur toutes les façades, des allèges et de la corniche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 223 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 11 465, RUE SHERBROOKE**

**202010-244**

6.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 465, rue Sherbrooke.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre une marge arrière de 1 mètre au lieu de 6 mètres pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 465, rue Sherbrooke.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 2 349 680 ET 2 349 681 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 10 200, RUE SHERBROOKE**

**202010-245**

6.3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 349 680 et 2 349 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10 200, rue Sherbrooke.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre d'installer un abri à titre de bâtiment temporaire pour une période maximale de 3 ans au lieu d'un an pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 349 680 et 2 349 681 du cadastre du Québec, circonscription

foncière de Montréal, sis au 10 200, rue Sherbrooke.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **PROCOLE D'ENTENTE ENTRE TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC. ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LE TRANSPORT DE NEIGE POUR LA SAISON 2020-2021**

**202010-246**

6.4

Considérant que le protocole d'entente avec Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de neige de la saison 2019-2020 a été concluant.

Considérant qu'il est avantageux pour la Ville de Montréal-Est d'utiliser les services de l'OSBL Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de neige pour la saison 2020-2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal-Est et Transvrac Montréal-Laval inc. pour les dispositions et modalités du transport de neige pour la saison 2020-2021.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ce protocole.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **APPROBATION DE L'AVENANT 1 POUR L'ENTENTE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS DE GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX MATIÈRES DANGEREUSES PAR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202010-247**

6.5

Considérant que les parties conviennent de modifier l'Entente de financement pour la mise en œuvre d'activités de gestion des risques associés aux matières dangereuses par la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver l'avenant relatif à l'Entente de financement pour la mise en œuvre d'activités de gestion des risques associés aux matières dangereuses par la Ville de Montréal-Est ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet.

D'autoriser la directrice des Communications, culture et communauté à signer cet avenant au nom de la Ville de Montréal-Est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉPARTITION DU BUDGET ALLOUÉ AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ)**

**202010-248**

6.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est a adhéré au programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les volets « Maisons lézardées » et « Rénovation résidentielle - réfection de la façade ».

Considérant que la Ville souhaite répartir l'aide financière de façon égale entre les deux volets du programme, soit 70 000 \$ pour le volet maisons lézardées et 70 000 \$ pour le volet rénovation résidentielle - réfection de la façade.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De répartir le budget de 140 000 \$ (dont 70 000 \$ provient de la SHQ) alloué au programme Rénovation Québec (PRQ) de la façon suivante:

- 50 % pour le volet maisons lézardées;
- 50 % pour le volet rénovation résidentielle - réfection de la façade.

D'affecter une somme supplémentaire de 9 000 \$ provenant du surplus non autrement affecté au budget du programme afin d'égaliser l'aide de la SHQ telle que déclarée comme réservée pour notre territoire.

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire et environnement à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, le formulaire de répartition budgétaire de la SHQ pour le programme rénovation Québec.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021**

**202010-249**

6.7

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour la prochaine année.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2021.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES COMMERCE DE PROXIMITÉ SITUÉS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DU CHANTIER BROADWAY**

**202010-250**

6.8

Considérant les nuisances générées par le vaste chantier de revitalisation urbaine "Broadway" sur les petits commerces locaux.

Considérant les dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales permettant au Conseil d'adopter ce type de programme d'aide.

Considérant que la Ville souhaite soutenir ses commerces locaux en proposant des mesures d'aide.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le programme d'aide financière pour les commerces de proximité situés à l'intérieur du périmètre du chantier Broadway lequel est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

D'affecter 40 000 \$ à partir des disponibilités du surplus non autrement affecté pour la réalisation de ce programme.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÈGLEMENT**

7.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AJOUTER LES CODES D'USAGES C308 « DÉPÔTS ET CENTRES DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE TRANSIT DE MARCHANDISES ET DE BIENS DIVERS » ET C309 « ENTREPÔTS POLYVALENTS DESTINÉS À LA LOCATION, AUTRES QU'À DES FINS DOMESTIQUES (ENTREPOSAGE INTÉRIEUR) » AINSI QUE « USAGE MULTIPLE » À LA ZONE I.04 ET AFIN DE MODIFIER LES LIMITES ENTRE LES ZONES I.04 ET C.03 AFIN QUE LE LOT 1 250 952 SE TROUVE ENTIÈREMENT DANS LA ZONE I.04**

**202010-251**

7.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter les codes d'usages C308 « Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers » et C309 « Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entreposage intérieur) » ainsi que « usage multiple » à la zone I.04 et afin de modifier les limites entre les zones I.04 et C.03 afin que le lot 1 250 952 se trouve entièrement dans la zone I.04

**ADOPTION - RÈGLEMENT 87-2020 - RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC - VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202010-252**

7.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 87-2020 - Règlement relatif au programme Rénovation Québec - Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-20 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LE CODE D'USAGE C503 « SALLES DE RÉUNION ET SALLES DE RÉCEPTION » À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ POUR LES ZONES CV.01, CV.02, CV.03 ET CV.04**

**202010-253**

7.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 58-2016-20 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'ajouter le code d'usage C503 « Salles de réunion et salles de réception » à titre d'usage spécifiquement prohibé pour les zones CV.01, CV.02, CV.03 et CV.04 .

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 72-2018-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 72-2018 – RÈGLEMENT SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS NOTAMMENT EN VUE D'AUTORISER L'INSTALLATION DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS POUR CERTAINS DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS, POUR OFFRIR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES À CERTAINES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION D'ALIMENTS ET POUR PERMETTRE D'AUGMENTER LE VOLUME HEBDOMADAIRE DES MATIÈRES RECYCLABLES COLLECTÉES PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LE SECTEUR COMMERCIAL ET INDUSTRIEL**

**202010-254**

7.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 72-2018-1 - Règlement modifiant le règlement 72-2018 – Règlement sur la collecte des matières résiduelles – afin d'apporter certaines modifications notamment en vue d'autoriser l'installation de conteneurs semi-enfouis pour certains développements résidentiels, pour offrir la collecte des matières organiques à certaines industries de transformation d'aliments et pour permettre d'augmenter le volume hebdomadaire des matières recyclables collectées par la municipalité pour le secteur commercial et industriel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-21 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LES CODES D'USAGES C308 « DÉPÔTS ET CENTRES DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE TRANSIT DE MARCHANDISES ET DE BIENS DIVERS » ET C309 « ENTREPÔTS POLYVALENTS DESTINÉS À LA LOCATION, AUTRES QU'À DES FINS DOMESTIQUES (ENTREPOSAGE INTÉRIEUR) » AINSI QUE « USAGE MULTIPLE » À LA ZONE I.04 ET AFIN DE MODIFIER LES LIMITES ENTRE LES ZONES I.04 ET C.03 AFIN QUE LE LOT 1 250 952 SE TROUVE ENTIÈREMENT DANS LA ZONE I.04**

**202010-255**

7.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 58-2016-21 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'ajouter les codes d'usages C308 « Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers » et C309 « Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entreposage intérieur) » ainsi que « usage multiple » à la zone I.04 et afin de modifier les limites entre les zones I.04 et C.03 afin que le lot 1 250 952 se trouve entièrement dans la zone I.04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **CONTRAT**

8.

### **RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER**

**202010-256**

8.1

Considérant que le contrat de service de contrôle animalier arrive à échéance le 31 octobre 2020.  
Considérant la possibilité de reconduire le contrat pour une année supplémentaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De reconduire le contrat de service de contrôle animalier avec Le Berger Blanc inc. pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021 pour un montant de 50 041.19 \$ (taxes incluses).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ACHAT DE DEUX SYSTÈMES AUDIOS POUR LES SALLES DE RÉCEPTION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRÉR)**

**202010-257**

8.2

Considérant que l'absence de systèmes audios nuit à l'utilisation de deux des salles du CRÉR.  
Considérant que le besoin a été formulé en 2018, mais non comblé.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser une dépense de 6480.88 \$ plus taxes pour l'achat de 2 systèmes audios.

D'affecter au paiement de cette dépense un montant suffisant à partir des disponibilités du surplus non autrement affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **CONTRAT POUR LE PROJET TP-2020-10A - FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE DEUX**



**PORTES, 4 ROUES MOTRICES, ÉQUIPÉE POUR LE DÉNEIGEMENT, NEUVE 2020 –  
73 094.88 \$ TAXES INCLUSES**

**202010-258**

8.3

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP 2020-10A - Fourniture d'une camionnette deux portes, 4 roues motrices, équipée pour le déneigement, neuve 2020.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense de 73 094.88 \$ taxes incluses pour le projet TP 2020-10A - Fourniture d'une camionnette deux portes, 4 roues motrices, équipée pour le déneigement, neuve 2020.

D'octroyer le contrat à Garage P. Venne inc.

D'affecter cette dépense au fonds de roulement et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PERSONNEL**

9.

**EMBAUCHE - CONCOURS 202010-15**

**202010-259**

9.1

Considérant la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'embaucher temporairement Monsieur Norman Weaner au poste de contremaître à la Direction des travaux publics à compter du lundi 19 octobre 2020, et ce, pour une période d'au plus 6 mois suivant sa date officielle d'entrée en fonction.

D'affecter une somme suffisante au surplus non autrement affecté pour le paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.

**DON À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE POUR LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU  
SOUVENIR**

**202010-260**

10.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner 500 \$ à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie du Jour du Souvenir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DIVERS**

11.

**AFFAIRE NOUVELLE**

12.

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil et ce, conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020. S'il y a lieu, les questions reçues des citoyens ont été traitées lors de la première période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

14.

**202010-261**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 27.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Robert Coutu (S)*

ROBERT COUTU  
Maire

*Roch Sergerie (S)*

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier